

PROCES VERBAL
COMMUNE DE PUISEUX-PONTOISE
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

L'an deux-mille vingt et un, le huit avril à vingt heures trente minutes s'est réuni à la salle de conseil, en séance publique, sous la présidence de Monsieur THOMASSIN Thierry, Maire.

Etaient présents : Mrs VANDAMME Joël, DECOSTER Bernard, METRO Dany, MILLET Christian, SCHLUMBERGER Marc, THOMASSIN Louis et Mmes FAUTRAIT Christine, LEDOUX Graziella, MESMIN Mélinda

Etaient absents : Mrs GOUDACHI Jamal, NICOT Erwan, Mmes GARCERA Christelle, HELVIG Fabienne, MOLINA Virginie

Ayant donné pouvoir : Mme MOLINA Virginie à Mr SCHLUMBERGER Marc, Mme GARCERA Christelle à Mme LEDOUX Graziella, Mme HELVIG Fabienne à Mr VANDAMME Joel

A été désigné comme secrétaire de séance : Mr SCHLUMBERGER Marc

Nombre de conseillers :15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N° 2021-04/01

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION N° 2021-04/02

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sous la présidence de Mr VANDAMME Joël adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 399 339.25 €

Recettes 524 676.96 €

Excédent 125 337.71 €

Report Excédent 2019 295 811.21 €

Excédent de clôture 421 148.93 €

Investissement

Dépenses 152 237.28 €

Recettes 22 191.41 €

Déficit 130 045.86 €

Report Excédent 2019 5 158.84 €

Déficit de clôture 124 887.02 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

DELIBERATION N° 2021-04/03

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 AU BUDGET PRIMITIF 2021

Il est rappelé au Conseil que les résultats d'un exercice sont affectés au budget primitif après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Suite à l'approbation du compte administratif 2020,

Il est indiqué que le Conseil doit décider simultanément, en cas de soldes positifs, de l'affectation des résultats qui doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement,

Le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté.

Le compte administratif 2020 présentant :

- Un excédent de fonctionnement de 421 148.93 €
- Un déficit d'investissement de 124 887.02 €

Il est proposé d'affecter ces résultats en section de recettes de :

- 002 Résultat de fonctionnement reporté :	296 261.89 €
- 001 Résultat d'investissement reporté :	5 158.84 €
- 1068 Part affectée à l'investissement :	124 887.02 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 pour le budget principal de la Commune

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 comme suit :

- 002 Résultat de fonctionnement reporté :	296 261.89 €
- 001 Résultat d'investissement reporté :	5 158.84 €
- 1068 Part affectée à l'investissement :	124 887.02 €

L'affectation du résultat 2020 au budget primitif 2021 est acceptée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 2021-04/04

ETAT DE NOTIFICATION DES TAXES DIRECTS LOCALES

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts directs à :

- Taxe d'habitation = 5,00 %
- Foncier bâti = 10,00 %
- Foncier non-bâti = 28.24 %

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée.

En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (17,18%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 27.18% (taux communal 2020 : 10% + le taux départemental de 2020 : 17,18%)

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** à l'unanimité le maintien des taux en 2021 avec prise en compte des taux de référence 2021 liés à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales correspondant à :

- Foncier bâti : 27.18%
- Foncier non bâti : 28,24%

DELIBERATION N° 2021-04/05

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021, comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	598 604.00 €	798 767.00 €
Investissement	169 302.00 €	169 302.00 €
TOTAL	767 906.00 €	968 069.00 €

Suréquilibré de 200 163.00€ en fonctionnement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le budget primitif 2021 présenté en suréquilibré comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	598 604.00 €	798 767.00 €
Investissement	169 302.00 €	169 302.00 €
TOTAL	767 906.00 €	968 069.00 €

Suréquilibré de 200 163.00€ en fonctionnement

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

DELIBERATION N° 2021-04/06

VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier le Taux Communale de la Taxe d'Aménagement fixé à 3% par délibération n° 2011/10-42 du 30 juin 2010,

Cette Taxe d'aménagement est instaurée sur toutes les constructions dans les parties autorisées de notre commune désignées au Plan Local d'Urbanisme, sauf pour les exonérations de plein droit prévues par la loi.

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** à l'unanimité des membres présents le de ne pas modifier le taux de la Taxe d'Aménagement pour l'année 2021.

DELIBERATION N° 2021-04/07

CONVENTION MISSION DE REORGANISATION DES ARCHIVES PAR LE CIG

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 20 septembre 2019 avoir sollicité le Centre de Gestion (CIG) pour faire un devis pour la gestion de l'archivage communal.

La mise à disposition d'un archiviste pour les missions de gestion et de conseil pour une durée de 9 semaines de 39 heures pour un montant total de 10 881 euros est nécessaire.

Cette intervention sera réalisée sur 3 exercices budgétaires successifs. Soit un montant annuel de 3 627 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE la proposition d'intervention et la convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission d'assistance à l'archivage de la commune.

AUTORISE Mr le Maire à signer la convention relation à cette mission.

DELIBERATION N° 2021-04/08

FRAIS D'ETUDES REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DU NOUVEAU CIMETIERE

La commune a pour projet, pendant le mandat, de créer un nouveau cimetière paysager et la réhabilitation de la mairie qui n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Le bureau d'étude SCHEMA INFRA a réalisé un devis de 3 000.euros avec, pour mission, de réaliser un état des lieux, une analyse des données fournies et recherche de réglementations, une élaboration d'un plan niveau étude de faisabilité et un chiffrage niveau étude et faisabilité.

Le bureau d'étude M.F. ARCHITECTURE a réalisé un devis pour un montant total de 9 828 euros pour une étude d'esquisses et une étude d'avant-projet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **ACCEPTE** ces deux devis

DELIBERATION N° 2021-04/09

SUBVENTION ASLPP

Le président de l'association ASLPP, qui œuvre par son activité à l'animation de la Commune, a présenté son projet d'activités passées et futures ainsi que le budget afférent.

Après débat, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de verser la somme de 500.00 euros à l'association ASLPP

DELIBERATION N° 2021-04/10

DESIGNATION D'UN ELU REFERENT FORET-BOIS

Un courrier émanant de la Région Ile de France, nous demande de désigner un élu référent forêt-bois au sein de notre conseil municipal.

L'élu désigné deviendra l'interlocuteur privilégié de la commune sur les sujets relatifs au forêt.

Après débat et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

DESIGNE comme référent Mme FAUTRAIT Christine

DELIBERATION N° 2021-04/11

MOTION OPPOSITION DU PROJET DE NEUTRALISATION D'UNE VOIE SUR L'AUTOROUTE A15

La commune de Franconville-La-Garenne nous propose de prendre une motion au sein de notre conseil municipal, afin qu'ensemble, nous parvenions à stopper le projet de neutralisation d'une voie sur l'A15 dédiées au covoiturage, bus taxis...

Le Conseil Municipal à l'unanimité **ACCEPTE** de soumettre la motion contre le projet de neutralisation d'une voix sur l'autoroute A15 au Préfet de Paris et d'Ile-De-France.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

Le secrétaire de séance,
SCHLUMBERGER Marc

Le Maire,
Thierry THOMASSIN